CONDITIONS COMPLÉMENTAIRES

SERVICES CLOUD ARIBA

Les conditions complémentaires suivantes s'appliquent au Service Cloud Ariba désigné ci-dessous lorsque le Client s'abonne à un Service Cloud particulier.

I. Définition des Métriques de consommation pour les Services Cloud Ariba.

a. Le terme "Chiffre d'affaires annuel" désigne le chiffre d'affaires annuel total du Client tel que défini dans le Rapport annuel alors en vigueur du Client. Le terme "Rapport annuel" désigne le rapport financier annuel déposé auprès du gouvernement ou organisme de réglementation applicable (par exemple, aux États-Unis, le formulaire 10-K déposé auprès de la Securities and Exchange Commission) ou, en l'absence d'un rapport annuel de ce type, un rapport financier vérifié, préparé par un cabinet d'experts-comptables indépendant et agréé.

b. Le terme "Dépenses annuelles" revêt différentes significations suivant le Service Cloud Ariba spécifique auquel il s'applique. Ces différentes significations sont décrites ci-dessous.

i. Pour Ariba Procure-to-Pay et Ariba Procure-to-Pay Federated Process Control: le montant en numéraire total des opérations traitées par le Client via le Service Cloud durant l'année contractuelle correspondante, calculé en ajoutant le montant numéraire total: (i) des factures telles que calculées sur la base du protocole de message "Ok-to-Pay" (Bon pour paiement) généré après le rapprochement d'une facture dans le Service Cloud; (ii) capturé dans le champ "Montant total accepté" du Service Cloud pour tous les contrats non concernés par les nouvelles versions (c'est-à-dire, des contrats pour lesquels aucune facture n'est générée) et (iii) des commande d'achat relatives aux achats effectués via des cartes d'achat; étant entendu que ledit total exclut le montant en numéraire de toute facture reçue via le Service Cloud Ariba Invoice Automation. Le Client doit entrer tous les montants en numéraire associés à chacune desdites transactions dans le champ correspondant pour enregistrer ledit montant en numéraire.

ii. Pour Ariba Procure-to-Order et Ariba Procure-to-Order Federated Process Control: le montant en numéraire total des commande d'achat créées, et les reçus importés ou saisis, par rapport aux contrats non concernés par les nouvelles versions du Service Ariba Cloud Procure-to-Order durant l'Année contractuelle correspondante. Le Client doit entrer tous les montants en numéraire associés à chacune desdites transactions dans le champ correspondant pour enregistrer ledit montant en numéraire.

iii. Pour Ariba Procurement Content: le montant en numéraire total des opérations du Client durant l'Année contractuelle correspondante enregistré via le protocole de message "submitted shopping cart" (panier envoyé) du Service Cloud Procurement Content. Le Client doit entrer tous les montants en numéraire associés à chacune desdites transactions dans le champ correspondant pour enregistrer ledit montant en numéraire.

iv. Pour Ariba Services Procurement, la définition du terme "Dépenses annuelles" sera toujours identique à celle des Services d'approvisionnement sous-jacents avec lesquels la solution est déployée (l'une des définitions ci-dessus s'appliquant).

c. Le terme "Site enfant" désigne un emplacement dans le Service Cloud accessible par le Client où s'effectuent toutes les opérations d'approvisionnement réelles (demandes, commandes, facturation, réception, etc.). Il est configuré pour prendre en charge l'un des systèmes de planification des ressources de l'entreprise ("ERP") pris en charge par Ariba.

d. Le terme "Utilisateurs simultanés" désigne des Utilisateurs Nommés individuels connectés sur le site Web du Service Cloud à un moment donné.

e. Le terme "Document(s)" revêt différentes significations suivant le Service Cloud Ariba spécifique auquel il s'applique. Ces différentes significations sont décrites ci-dessous.

i. Pour Ariba Invoice Automation: toute facture électronique transmise ou reçue par ou via le Réseau Ariba.

ii. Pour Ariba PO Automation, Ariba Procure-to-Order, Ariba Procure-to-Order for Latin America et Ariba Procure-to-Order Federated Process Control: toute commande d'achat électronique transmise ou reçue par ou via le Réseau Ariba.

iii. Pour Ariba Procure-to-Pay et Ariba Procure-to-Pay Federated Process Control: toute commande d'achat et facture électronique transmises ou reçues par ou via le Réseau Ariba.

iv. Pour Ariba Invoice Conversion Services et Ariba Open Invoice Conversion Services: toute facture, tout avoir, et/ou toute note de débit reçus par Ariba.

f. Le terme "Table de faits" désigne une table de base de données contenant des données principales servant de base à l'étude des données et au reporting.

g. Le terme "Facture" désigne une facture électronique transmise ou reçue par ou via le Réseau Ariba.

h. Le terme "Site parent" désigne un emplacement dans le Service Cloud accessible par le Client, faisant office de centre de contrôle pour définir des stratégies d'approvisionnement à l'échelle de l'entreprise (par exemple, des règles d'approbation, des paramètres système, des personnalisations), gérer le contenu des catalogues et renforcer les données de base partagées dans toute l'entreprise du Client. Le Site parent publie les composants de directives, de contenus et de données, lesquels sont destinées à être consommés par les Sites enfant abonnés aux informations publiées.

i. Le terme "Projet" désigne un projet spécifique de détermination des sources d'approvisionnement dans une catégorie de services ou de marchandises particulière, lancé par le Client pour utilisation et exploitation interne. Il peut consister en un événement unique (dans Sourcing Basic), ou en un ou plusieurs événements (dans Sourcing Professional). Les événements peuvent être par exemple (a) des enchères en ligne, (b) une offre secrète, (c) une négociation au format électronique, (d) un appel d'offres, une demande d'informations ou une demande de devis, (e) une enquête rapide et (f) des projets rapides. Un projet n'est comptabilisé dans les Limites de consommation que lors du mois au cours duquel est située la Date de début du projet tel qu'identifié dans le Service Cloud.

j. Un "Site" désigne un Site parent ou un Site enfant. Les "Sites" désignent collectivement les Sites parent et les Sites enfant.

k. Le terme "Système source" désigne toute source de Données de dépenses à partir de laquelle un groupe de fichiers distinct est chargé dans le Service Cloud Spend Visibility.

l. Le terme "Données de dépenses" désigne un ensemble de données de comptabilité fournisseur, de frais de déplacements professionnels ou de cartes d'achat, fourni par le Client à Ariba pour procéder à l'Enrichissement des données via le Service Cloud Spend Visibility. Cet ensemble inclut les données de transaction (les "Données transactionnelles") et les données permettant d'identifier les fournisseurs du Client à partir du système de comptabilité fournisseur du Client (les "Enregistrements fournisseur").

m. Le terme "Région du fournisseur" désigne le pays ou la zone géographique où se situe un fournisseur.

n. Le terme "Membre d'équipe" désigne un Utilisateur Nommé qui n'est pas un "Utilisateur".

o. Le terme "Projet de test" désigne un Projet dans lequel l'indicateur "yes" (oui) est coché pour le champ Projet de test. Les Projets de test sont inclus dans la définition d'un "Projet", mais ils ne doivent pas être comptabilisés dans les Métriques de consommation du Projet.

p. Le terme "Utilisateur" désigne un Utilisateur Nommé qui: (a) est désigné dans le Service Cloud correspondant comme "Responsable" d'un Projet, d'un Espace de travail pour contrats ou d'un Espace de travail pour fournisseurs; (b) est en mesure de créer une Organisation de fournisseurs dans le Service Cloud Ariba Supplier Information Management ou Supplier Information & Performance Management; (c) est en mesure de lancer ou de gérer des modèles, des Projets, des Espaces de travail pour contrats et/ou des Espaces de travail pour fournisseurs; (d) est inclus dans l'un des Groupes d'utilisateurs indiqués dans l'Annexe 1-A jointe pour le/les Service(s) Cloud correspondant(s); et/ou (e) inclus dans un Groupe défini par le Client disposant d'autorisations équivalentes aux autorisations associées à n'importe quel Groupe d'utilisateurs. Certains Groupes d'utilisateurs sont communs à plusieurs Services Cloud (les "Groupes d'utilisateurs communs"). Si le Client s'abonne à plusieurs Services Cloud, chaque personne figurant dans un Groupe d'utilisateurs communs est comptabilisée comme un Utilisateur pour

chaque Service Cloud associé au Groupe d'utilisateurs communs. Dans la présente définition, le terme "Responsable" désigne, pour tout Espace de travail des projets ou fournisseurs contenant une valeur dans le champ "État du projet" ou pour tout Espace de travail des contrats actif, la personne (i) indiquée comme "Responsable" dans l'onglet "Présentation"; (ii) ou incluse dans la liste des personnes dans le groupe "Responsable projet" de l'onglet Équipe; ou (iii) incluse dans un Groupe de projet (individuellement ou en tant que membre d'un autre groupe) dans lequel ledit Groupe de projet s'est vu affecter le rôle de "Responsable projet". Le terme "Espace de travail des contrats" englobe tout Espace de travail des contrats commerciaux, tout Espace de travail des contrats internes et tout Espace de travail des contrats d'approvisionnement, mais exclut toute Demande de contrat commercial ou de contrat d'approvisionnement. Les termes en majuscules non définis dans la présente Section ou dans un autre point du présent Formulaire de commande désignent des fonctions existantes des Services Cloud telles que décrites dans la Documentation du Service Cloud.

q. "Données de dépenses annuelles" désigne chaque ensemble de Données de dépense sur une période de douze (12) mois (c'est-à-dire les douze mois de Données de dépense pour l'Enrichissement de données initial et/ou les Données de dépense cumulées des quatre mises à jour trimestrielles).

II. Packages d'approvisionnement Ariba.

a. Accès à Ariba Network. Les Services Cloud Ariba, connus sous les noms d'Ariba Procure-to-Pay, Ariba Procure-to-Pay Federated Process Control, Procure-to-Order, Procure-to-Order Federated Process Control et Procure-to-Order for Latin America (chacun constituant un "Package d'approvisionnement") incluent un accès au service Ariba Network pour un nombre illimité de Documents issus du Package d'approvisionnement pendant la Durée d'abonnement.

b. Express content. Le Client consent à participer au Programme Express Content d'Ariba, fourni gratuitement par Ariba au Client. Le Programme Express Content d'Ariba est conçu pour aider le Client à réduire les coûts d'activation et de maintenance de ses catalogues fournisseur. Pour en savoir plus sur ce programme gratuit, voir http://www.ariba.com/legal/express_content.cfm

III. Fonctionnalités d'add-on Ariba Discovery pour la détermination des sources d'approvisionnement (Sourcing) Le Client consent par les présentes à s'inscrire et à participer au programme Ariba Sourcing avec les Fonctionnalités d'add-on Ariba Discovery (y compris tout programme successeur), sous réserve de s'enregistrer sur le site Ariba Discovery et d'accepter les Conditions d'utilisation d'Ariba Discovery ("Enregistrement à Discovery"). Dans le cadre dudit programme, Ariba ne facturera pas de redevance aux fournisseurs qui répondront et/ou participeront à l'un des événements de détermination des sources d'approvisionnement du Client présentés par Ariba Discovery ou par le Service Cloud Ariba Sourcing Professional pendant la Durée d'abonnement. Ariba se réserve le droit de facturer des redevances aux fournisseurs, y compris à ceux qui répondent et/ou participent aux événements de détermination des sources d'approvisionnement du Client, pour toute autre utilisation d'Ariba Discovery, d'Ariba Sourcing, d'Ariba Network et/ou de tout autre Service Cloud Ariba non directement lié à ou requis par les événements de détermination des sources d'approvisionnement du Client, et ne répondant pas/ne participant pas auxdits événements. En outre, suite à son Enregistrement à Discovery, le Client est autorisé à accéder et à utiliser partiellement ou totalement la fonctionnalité Ariba Discovery généralement mise à la disposition des clients par Ariba sans frais supplémentaires pendant la Durée d'abonnement. Les conditions d'utilisation de Discovery régissent l'accès et l'utilisation, par le Client, du site Web d'Ariba Discovery et prévalent sur toute condition contradictoire.

IV. Ariba Payment Professional. Les conditions supplémentaires suivantes s'appliquent au Service Cloud Ariba Payment Professional:

a. Le terme "Instruction" désigne les instructions de paiement du Client destinées à la banque du Client (la "Banque") envoyées par le Client à l'aide d'une fonctionnalité du Service Cloud Ariba Payment Professional ("Ariba Payment Professional") visant à transférer des fonds du/des compte(s) de dépôt du Client désigné(s) et géré(s) par la Banque à l'aide de virements par Automated Clearing House ("ACH"). Pour fins de clarification, même si plusieurs Instructions peuvent être regroupées en un seul et même lot d'instructions de paiement (un "Lot") en vue de leur transmission, chaque Instruction individuelle est comptabilisée dans les Métriques de consommation du présent Formulaire de commande.

b. Le Client autorise Ariba à transmettre les Instructions du Client à la Banque désignée par le Client via le Service Cloud Ariba Payment Professional en vertu des présentes conditions.

c. Le Client atteste, au cours de la Durée d'abonnement correspondante, qu'il s'agit d'une partie d'un contrat conclu avec chaque Banque, en vertu duquel le Client est autorisé à envoyer des Instructions utilisables par la Banque via la création d'entrées de paiement ACH. Le Client engage Ariba en qualité de prestataire de services tiers ("PST") chargé de transmettre les Instructions du

Client à la Banque. Le Client reconnaît et accepte qu'il est entièrement responsable du contenu de toutes les Instructions. Le Client comprend également qu'il doit prendre les dispositions nécessaires avec chacune de ses Banques pour permettre à Ariba, en qualité de PST du Client, de communiquer les Instructions du Client à la Banque.

d. Hormis la transmission des Instructions du Client à la Banque, aucun droit, pouvoir ou responsabilité n'est accordé à Ariba sur le plan des services bancaires fournis au Client par la Banque. Ariba n'assure aucune fonction de traitement ACH au nom du Client ou d'une Banque quelle qu'elle soit eu égard aux Instructions.

e. Le Client ou Ariba est en droit de résilier la présente autorisation à tout moment moyennant notification écrite à l'autre partie.

V. Ariba Network Membership. Ariba Network Membership se compose de Buyer Membership et de Supplier Enablement, décrits ci-dessous.

a. Buyer Membership: le Client est considéré comme un "Membre acheteur" de Ariba Network (le "AN"), lequel, aux fins du présent Formulaire de commande, se définit comme un programme incluant les éléments suivants:

1. AN Buyer Portal, compte d'administrateur en ligne permettant aux utilisateurs du Client de gérer les activités côté acheteur destinées à l'échange de transactions via le AN, ce qui inclut un accès aux ressources de formations acheteur du AN standard. Ladite fonctionnalité inclut la possibilité de configurer un accès destiné à des utilisateurs supplémentaires côté achat ainsi qu'un accès aux outils d'activation des fournisseurs décrits plus bas.
2. Outils d'Ariba Supplier Enablement accessibles via l'AN Buyer Portal:
   i. Supplier Search: le Client peut lancer une recherche dans le répertoire des fournisseurs et solliciter des relations d'échange auprès des fournisseurs déjà enregistrés sur le AN.
   ii. Invite Suppliers: le Client peut entrer ou charger (lot) des coordonnées fournisseur qui déclencheront l'envoi de courriers électroniques d'invitation aux fournisseurs les enjoignant de s'inscrire sur le AN pour procéder à des transactions avec le Client.
   iii. Quick Enablement ("QE"): le Client peut générer l'intégration du fournisseur sur le AN via un document transactionnel.
   iv. Reporting: le Client peut suivre le statut de l'activation de ses fournisseurs via le tableau de bord en ligne d'automatisation SE et des rapports téléchargeables prédéfinis.
   v. Supplier Information Portal: en plus des supports standard de formation disponibles sur le AN, le Client peut charger des documents qui lui sont spécifiques sur ledit Site.
3. Accès aux Services Cloud Ariba PO & Invoice Automation (l'utilisation des Services Cloud PO Automation et Invoice Automation, non incluse, doit faire l'objet d'un achat séparé).

b. Supplier Enablement: services d'activation fournisseur tels que décrits dans la Documentation.

VI. Ariba Buyer Membership. Lorsque le Client souscrit à un abonnement au Service Cloud Ariba Buyer Membership, il est considéré comme un "Membre acheteur" de Ariba Network (le "AN"), lequel, aux fins du présent Formulaire de commande, se définit comme un programme incluant les éléments suivants:

a. AN Buyer Portal, compte d'administrateur en ligne permettant aux utilisateurs du Client de gérer les activités côté acheteur destinées à l'échange de transactions via le AN, ce qui inclut un accès aux ressources de formations acheteur du AN standard. Ladite fonctionnalité inclut la possibilité de configurer un accès destiné à des utilisateurs supplémentaires côté achat ainsi qu'un accès aux outils d'activation des fournisseurs décrits plus bas.

b. Outils d'Ariba Supplier Enablement accessibles via l'AN Buyer Portal:
   vi. Supplier Search: le Client peut lancer une recherche dans le répertoire des fournisseurs et solliciter des relations d'échange auprès des fournisseurs déjà enregistrés sur le AN.
   vii. Invite Suppliers: le Client peut entrer ou charger (lot) des coordonnées fournisseur qui déclencheront l'envoi de courriers électroniques d'invitation aux fournisseurs les enjoignant de s'inscrire sur le AN pour procéder à des transactions avec le Client.
   viii. Quick Enablement ("QE"): le Client peut générer l'intégration du fournisseur sur le AN via un document transactionnel.
   ix. Reporting: le Client peut suivre le statut de l'activation de ses fournisseurs via le tableau de bord en ligne d'automatisation SE et des rapports téléchargeables prédéfinis.
   x. Supplier Information Portal: en plus des supports standard de formation disponibles sur le AN, le Client peut charger des documents qui lui sont spécifiques sur ledit Site.

c. Accès aux Services Cloud Ariba PO & Invoice Automation (l'utilisation des Services Cloud PO Automation et Invoice Automation, non incluse, doit faire l'objet d'un achat séparé).

VII. Ariba Invoice Professional. L'utilisation du Service Cloud Ariba Invoice Professional exige que le Client s'abonne séparément à Ariba Invoice Automation ou à un Package d'approvisionnement Ariba incluant un accès au AN pour le traitement des factures.

VIII. Renouvellements d'Ariba Supplier Enablement. Lorsque le Client a déjà bénéficié des Services Cloud Ariba Supplier Enablement et qu'il procède donc à un renouvellement desdits Services, les modifications suivantes s'appliquent à la Documentation de Supplier Enablement:

a. L'abonnement du Client aux Services Cloud Ariba Supplier Enablement dans le présent Formulaire de commande s'inscrit dans la continuité des services préalablement fournis par Ariba en vertu d'un contrat séparé, dans le cadre du Programme de facturation électronique du Client préalablement lancé. La Section IV.D de la Documentation relative au Service vise à fournir des conseils concernant les rôles et responsabilités type dans un nouveau Programme. En conséquence, les parties comprennent et admettent que lesdits rôles et le pourcentage estimé d'implication peuvent varier en fonction du Programme du Client qui avait été mis en place avant la Date d'entrée en vigueur du formulaire de commande.
b. La Section V.C de la Documentation relative au Service est modifiée de manière à énoncer qu'Ariba fournira un "lancement" pour regrouper ce nouvel effort en vertu du présent Formulaire de commande.
c. Les services de configuration décrits dans la Section V.E de la Documentation relative au Service seront réexaminés dans le cadre de cet effort. Les prérequis, les supports de formation, les spécifications, les guides et modèles de mappage seront tous mis à jour si Ariba l'estime nécessaire dans le cadre de ce flux de travail.

IX. Ariba Spend Visibility.

a. Accès aux Services Cloud en ligne. Si le Client s'est abonné au Service Cloud Ariba Spend Visibility Professional, jusqu'à 200 Utilisateurs simultanés peuvent accéder au Service en ligne en vertu des Métriques de consommation supplémentaires énoncées dans le Formulaire de commande. Si le Client s'est abonné au Service Ariba Spend Visibility Basic, Ariba fournira les données enrichies à travers la portion d'Enrichissement de données du Service au format schéma d'Ariba Spend Visibility (sous forme de fichier csv ou sous un format pris en charge par le progiciel Ariba Analysis) pour leur chargement dans l'instance du Client du progiciel Ariba Analysis, pour laquelle le Client doit avoir contracté une licence distincte.

b. Ariba Spend Visibility for SAP SPM. Si le Client s'est abonné à Ariba Spend Visibility Basic for SAP Spend Performance Management, pour chaque cycle d'Enrichissement des données, le Client doit charger les Données de dépenses (soumises aux Métriques de consommation énoncées dans le Formulaire de commande), au format du progiciel SAP Spend Performance Management ("SAP SPM"), dans le Service Cloud Spend Visibility. Après chaque cycle d'Enrichissement des donnée, Ariba doit mettre les données enrichies à disposition du Client dans un fichier au format SAP SPM chargé sur l'instance Client de SAP SPM, pour laquelle le Client confirme par les présentes avoir acquis une licence en vertu d'un contrat séparé conclu avec SAP AG ou avec un tiers. L'accès du Client au Service Cloud Spend Visibility doit se limiter aux fins suivantes: (a) chargement des Données de dépenses tel que décrit dans la présente Section; (b) validation des Données de dépenses chargées; et, (c) envoi de demandes de modifications de l'enrichissement pour commentaire ou amélioration des Données de dépenses chargées. Les Services Cloud Spend Visibility d'Ariba incluent l'Enrichissement de données et la transformation de données à partir du et vers le format SAP SPM (la "Transformation de données").

c. Licence relative aux données. Toutes les informations fournies au Client par Ariba (hormis les informations fournies par le Client à Ariba et renvoyées ultérieurement par Ariba au Client) (désignées sous le terme "Informations relatives aux bases de données") sont fournies à des fins d'utilisation commerciale interne (non liée à la consommation) et ne peuvent être fournies à des tiers (hormis les sous-traitants et les sociétés affiliées autorisées). Aux fins du présent Contrat, les "sous-traitants" désignent un tiers autorisé à accéder aux Informations relatives aux bases de données au nom du Client et au sein d'un environnement contrôlé par le Client, étant entendu que lesdits sous-traitants utilisent les Informations relatives aux bases de données conformément aux dispositions du présent Contrat. Le Client est responsable de toute utilisation ou divulgation par un sous-traitant quel qu'il soit des Informations relatives aux bases de données, ce qui, effectué par le Client, constituerait une violation du présent Contrat. Le Client n'est pas autorisé à revendre ou concéder sous licence les Informations relatives aux bases de données. Tous les Informations relatives aux bases de données fournies au Client sont des informations protégées d'Ariba ou de ses fournisseurs d'informations tiers (les "Fournisseurs"). Les Informations relatives aux bases de données sont fournies "en l'état" et sans garantie d'aucune sorte concernant, notamment, leur exactitude, leur intégralité ou leur pertinence, et Ariba recommande au Client

de procéder à une vérification indépendante desdites Informations relatives aux bases de données. Ariba et ses Fournisseurs déclinent toute responsabilité en cas de préjudice résultant de ou lié aux Informations relatives aux bases de données. Les Fournisseurs d'Ariba sont les tiers bénéficiaires visés par les présentes conditions. Ariba et ses Fournisseurs (i) déclinent toute responsabilité vis-à-vis du Client en cas de perte ou de préjudice résultant de ou lié aux Informations relatives aux bases de données et (ii) ne sauraient être tenus responsables pour tout dommage indirect, accessoire, spécial, exemplaire ou consécutif.

d. Enrichissement des données: l'Enrichissement des données consistera en un enrichissement initial de douze (12) mois maximum de l'historique des Données de dépenses du Client, suivi de cycles trimestriels de trois (3) mois d'enrichissement des Données de dépenses actuelles pour le reste de la Durée d'abonnement, le dernier cycle d'enrichissement commençant au plus tard deux (2) mois avant la fin de la Durée d'abonnement (l'"Enrichissement des données"). Le client peut choisir de recourir moins souvent aux actualisations, mais les redevances restent inchangées.

e. Calendrier de l'Enrichissement des données. Le Tableau correspondant ci-dessous présente un calendrier approximatif pour l'Enrichissement des données, qu'Ariba et le Client affineront ensemble au début de la Phase 1. Le Tableau 1 s'applique à l'Enrichissement des données pour Ariba Spend Visibility et Ariba Spend Visibility Basic for SAP Spend Performance Management. Le Tableau 2 s'applique à l'Enrichissement des données pour Ariba Spend Visibility avec Services de transformation des données.

Tableau 1

Livrable Ariba		Échéance	
Enrichissement des données initial (Applicable au passage initial sur chaque lot des nouveaux systèmes source)	Configuration du progiciel Ariba Data Enrichment ("ADE") pour l'enrichissement des données Client	6	semaines à compter de la réception de tous les fichiers correctement mis en forme par le Client et de l'approbation du Client des données chargées pour enrichissement
	Enrichissement des données fournisseur avec ADE		
	Examen manuel des résultats de l'enrichissement des données fournisseur		
	Résultats de l'enrichissement des données fournisseur mis à la disposition du Client		
	Enrichissement automatisé du numéro des marchandises des données de facturation du Client avec ADE		
	Examen manuel des résultats de l'enrichissement de la classification automatisée		
	Résultats de la classification des marchandises mise à la disposition du Client		
Actualisations de l'Enrichissement des données (Applicable aux passages suivants des systèmes source)	Enrichissement automatisé des données fournisseur et marchandises des nouvelles données Client avec ADE	4	semaines à compter de la réception de tous les fichiers correctement mis en forme par le Client et de l'approbation du Client des données chargées pour enrichissement
	Examen manuel des résultats de l'Enrichissement des données		
	Données enrichies mises à la disposition du Client		

Tableau 2

Cycle d'enrichissement initial (correspondant au passage initial sur chaque lot des nouveaux systèmes source)			
Livrable Ariba		Échéance	
Transformation de données	Convertit les formats de fichier au format Ariba Spend Visibility (format spécifique à Ariba)	2	semaines à compter de la réception de tous les fichiers envoyés par le Client
Enrichissement des données	Configuration du progiciel Ariba Data Enrichment ("ADE") pour l'enrichissement des données Client	5	semaines à compter de l'approbation du Client des données chargées

	Enrichissement fournisseur automatisé avec ADE		pour enrichissement
	Examen manuel des résultats de l'enrichissement fournisseur		
	Résultats de l'enrichissement fournisseur mis à la disposition du Client		
	Enrichissement automatisé du numéro des marchandises des données de facturation du Client avec ADE		
	Examen manuel des résultats de l'enrichissement de la classification automatisée		
	Résultats de la classification des marchandises mise à la disposition du Client		
Cycles d'actualisation			
Livrable Ariba		Échéance	
Transformation de données	Convertit les formats de fichier au format Ariba Spend Visibility (format spécifique à Ariba)	1	semaine à compter de la réception de tous les fichiers envoyés par le Client
Enrichissement des données	Enrichissement automatisé fournisseur et marchandises des nouvelles données Client avec ADE	3	semaines à compter de l'approbation du Client des données chargées pour enrichissement
	Examen manuel des résultats de l'enrichissement		
	Données enrichies mises à la disposition du Client		

f. Niveaux de service de l'Enrichissement des données Les Niveaux de service ci-dessous s'appliquent à la portion d'Enrichissement des données des Services Cloud Ariba Spend Visibility. Si Ariba n'atteint pas les Niveaux de service indiqués ci-dessous, le seul et unique recours du Client et la seule responsabilité d'Ariba consisteront en ce qu'Ariba (i) procède à nouveau à l'Enrichissement des données de la portion déficiente et (ii) allonge la Durée d'abonnement aux Services Cloud Ariba Spend Visibility du nombre de jours nécessaire pour qu'Ariba corrige lesdits défauts.

Enrichissement des données initial de douze (12) mois maximum sur les Données de dépenses et Enrichissement trimestriel des données de trois (3) mois sur les Données de dépenses avec:

- Moteur fournisseur et marchandises d'Ariba traitant 100 % des Données de dépenses fournies.
- Classifications des marchandises:
- Classification d'au moins 90 % du total des dépenses du Client selon le code UNSPSC, la taxonomie de classification d'Ariba, et/ou une taxonomie personnalisée – de six (6) niveaux maximum – conçue par le Client. Le minimum de dépenses classifiées ne s'applique qu'à une taxonomie personnalisée si toutes les dépenses peuvent être mappées à ladite taxonomie.
- Précision de 95 % des classifications Ariba lorsque les données la prennent en charge (niveau de confiance très élevé).
- Précision de 90 % des classifications lorsque les données ne prennent pas en charge une précision de 95 % (niveau de confiance élevé).
- Précision définie comme une classification correcte au plus bas niveau de taxonomie pris en charge par les données.

- Enrichissement des données Fournisseur:
  - Enrichissement des données Fournisseur de 90 % au minimum des "parents" du fournisseur par dépense, incluant tous les "enfants" desdits fournisseurs incluent dans les Données de dépenses.
  - 95 % de précision du lien de parenté pour les Enregistrements fournisseur pour lesquels des informations de nom et d'adresse (pays et ville, au minimum) sont disponibles.

- 90 % de précision du lien de parenté pour les Enregistrements fournisseur pour lesquels aucun pays ou aucune ville ne sont fournis.

- Dans le cadre du Service Ariba Passive Compliance, Ariba s'engage à recouper correctement au moins 95 % des transactions correspondant aux contrats fournisseur chargés.

g. Hypothèses relatives à Ariba Spend Visibility.

1. Le cycle initial et les cycles d'actualisation de l'Enrichissement des données ne démarreront que lorsque tous les fichiers dûment mis en forme prévus pour l'Enrichissement des données auront été reçus par Ariba et que les montants totaux des dépenses auront été validés par le Client.
2. Compte tenu des hypothèses incluses dans les présentes, le projet ne débutera pas avant dix (10) jours ouvrables à compter de l'exécution du présent Formulaire de commande, sauf accord contraire entre les deux parties.
3. Les Données de dépenses du Client seront réputées incluses dans la définition des Données client et soumises à l'ensemble des conditions régissant le Contrat. En outre, le Client consent à ce qu'Ariba ajoute à sa propre liste de fournisseurs utilisés lors du processus d'Enrichissement des données, les informations d'identification d'entreprise (nom, adresse et site Web, par exemple) à partir des Enregistrements fournisseur fournis par le Client.
4. Le Client s'engage à:
   i. Désigner un chef de projet qui assumera la responsabilité des obligations du Client définies dans les présentes, ainsi que l'encadrement et la gestion des employés du Client.
   ii. Fournir un personnel qualifié sur le plan technique, des processus de gestion et de la gestion de projet pour aider le projet.
   iii. Fournir les Données de dépenses au format standard du secteur, spécifié par Ariba.
   iv. Pour les services d'Enrichissement des données, fournir les Enregistrements fournisseur avec les champs de données identifiés par Ariba, en excluant tout enregistrement relatif aux propriétaires uniquement.
   v. Désigner un responsable de type senior ou cadre apte à se charger, chaque fois que nécessaire, de faire remonter les problèmes et de tout processus d'approbation ou de validation pendant toute la durée du projet.
   vi. Rembourser à Ariba les frais de déplacement et dépenses raisonnables associés à l'ensemble de la livraison sur site.
5. Si les Données de dépenses annuelles ou le nombre de Systèmes source dépassent les Limites de consommation énoncées dans les tableaux ci-dessus du Formulaire de commande, Ariba s'engage à informer le Client de toute hausse de tarif applicable et le Client peut, à sa discrétion, soit payer le tarif supplémentaire correspondant, soit réduire le champ d'application du service de manière à se cantonner aux Limites de consommation sans frais supplémentaires.

X. Solutions packagées Ariba.

a. Le package Ariba Collaborative Sourcing se compose des Services Cloud Ariba et Services de conseil suivants:

   i. Ariba Sourcing Professional et Services de conseil associés
   ii. Ariba Contract Management Professional et Services de conseil associés
   iii. Ariba Savings et Pipeline Tracking et Services de conseil associés
   iv. Ariba Supplier Information & Performance Management et Services de conseil associés

b. Le package Ariba Spend Visibility se compose des Services Cloud Ariba et Services de conseil suivants:

   i. Ariba Spend Visibility Professional et Services de conseil associés

c. Le package Ariba Collaborative Commerce se compose des Services Cloud Ariba et Services de conseil suivants:

   i. Ariba Buyer Membership et Services de conseil associés
   ii. Ariba Procurement Content et Services de conseil associés
   iii. Ariba Invoice Automation
   iv. Ariba PO Automation
   v. Ariba Supplier Enablement
   vi. Ariba Catalog Services
   vii. Ariba Open Invoice Conversion et Services de conseil associés

L'utilisation par le Client du Package Collaborative Commerce est limitée à une seule instance de SAP sur le système ERP sélectionné par le Client. En outre, le Client doit avoir installé le middleware NetWeaver.

d. Le package Ariba Collaborative Finance se compose des Services Cloud Ariba et Services de conseil suivants:

   i. Ariba Buyer Membership et Services de conseil associés
   ii. Ariba Invoice Automation
   iii. Ariba PO Automation
   iv. Ariba Supplier Enablement
   v. Ariba Open Invoice Conversion et Services de conseil associés

L'utilisation par le Client du Package Collaborative Finance est limitée à une seule instance de SAP sur le système ERP sélectionné par le client. En outre, le Client doit avoir installé le middleware NetWeaver.

e. Le package Ariba Procurement On-Demand se compose des Services Cloud Ariba et Services de conseil suivants:

   i. Ariba Procure-to-Pay Professional et Services de conseil associés

ANNEXE 1-A

GROUPES D'UTILISATEURS POUR LES SOLUTIONS ARIBA

Ariba Sourcing Professional; Ariba Savings and Pipeline Tracking

- Responsable des marchandises
- Administrateur des clients
- Administrateur d'événements
- Agent junior chargé des sources d'approvisionnement
- Administrateur de projets
- Administrateur des modifications massives du projet
- Agent chargé des sources d'approvisionnement
- Approbateur des sources d'approvisionnement
- Responsable de l'approvisionnement
- Agent chargé de l'approvisionnement

Ariba Contract Management Professional

- Administrateur des contrats
- Agent chargé des contrats
- Responsable des contrats
- Administrateur des clients
- Administrateur de contrats internes
- Agent chargé des contrats internes
- Responsable des contrats internes
- Administrateur de projets
- Administrateur des modifications massives du projet
- Administrateur des contrats de vente
- Agent chargé des contrats de vente
- Responsable des contrats de vente
- Responsable de l'approvisionnement
- Agent chargé de l'approvisionnement

Ariba Supplier Information and Performance Management

- Administrateur des clients
- Administrateur de projets
- Administrateur des modifications massives du projet
- Agent SPM
- Agent fournisseur/client
- Responsable fournisseur/client

Ariba Sourcing Basic

- Responsable des marchandises
- Administrateur des clients
- Administrateur d'événements
- Agent junior chargé des sources d'approvisionnement
- Administrateur de projets
- Administrateur des modifications massives du projet
- Agent chargé des sources d'approvisionnement
- Approbateur des sources d'approvisionnement
- Agent chargé de l'approvisionnement

Ariba Contract Management Basic

- Administrateur des contrats
- Agent chargé des contrats
- Responsable des contrats
- Administrateur des clients
- Administrateur de contrats internes
- Agent chargé des contrats internes
- Responsable des contrats internes
- Administrateur de projets
- Administrateur des modifications massives du projet
- Administrateur des contrats de vente
- Agent chargé des contrats de vente
- Responsable des contrats de vente
- Responsable de l'approvisionnement
- Agent chargé de l'approvisionnement

Ariba Supplier Information Management

- Administrateur des clients
- Administrateur de projets
- Administrateur des modifications massives du projet
- Agent SPM
- Agent fournisseur/client
- Responsable fournisseur/client